

# *L'éducation interculturelle au cœur d'une politique pour le collégial*

**Sylvie Loslier**

Professeure d'anthropologie  
Collège Édouard-Montpetit

Depuis déjà plusieurs années, la dimension multiethnique de la réalité québécoise se reflète au collégial. Au cours des années quatre-vingt, les cégeps de la région métropolitaine ont accueilli une clientèle de plus en plus diversifiée quant à son origine ethnique. De nouveaux comportements et de nouvelles valeurs apparurent dans un climat collégial déjà en effervescence. Cette réalité provoqua des questionnements, des résistances et des changements chez l'ensemble des membres du personnel. Il fallait adopter des façons d'intégrer les étudiants allophones et trouver des solutions à des situations pouvant devenir problématiques et intolérables. Par ailleurs, l'ensemble des étudiants, quelle que soit leur origine, ont dû, eux aussi, apprendre à vivre dans un cégep et dans une société multiethniques.

À la suite d'une recommandation de la Commission des États généraux sur l'éducation (1995-1996) et du rapport de l'UNESCO<sup>1</sup>, le ministère de l'Éducation a confié à un groupe de travail interministériel et à un comité-conseil le mandat de rédiger une politique qui préciserait les responsabilités de l'éducation en matière d'intégration des élèves immigrants et d'éducation interculturelle. En décembre 1998, le ministère de l'Éducation publiait sa *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*<sup>2</sup>, qui établit les principes sur lesquels l'école québécoise s'appuie pour garantir le droit à l'éducation et pour favoriser une socialisation commune à une population de plus en plus diversifiée sur les plans linguistique, ethnique, social, culturel et religieux. Cette politique touche les ordres primaire, secondaire et collégial<sup>3</sup>.

1. *L'Éducation, un trésor est caché dedans* (1996).

2. On peut se procurer le document au ministère de l'Éducation.

3. La Direction de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation a mandaté le Service interculturel collégial pour écrire une version de la Politique touchant uniquement le collégial : *Une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle : un atout pour le collégial*. Elle est disponible au bureau du SIC, cégep de Saint-Laurent, bureau F-25, 625 avenue Sainte-Croix, Saint-Laurent, H4L 3X7. Par ailleurs, tous les conseillers pédagogiques et toutes les bibliothèques ont reçu une copie de ce document.

## *Une politique assise sur trois principes*

La Politique s'appuie sur trois principes. D'abord, celui, implanté depuis les années soixante par le rapport Parent, qui fait la promotion de l'égalité des chances. On réitère la mission de l'école dans tous ses ordres d'enseignement : *instruire*, c'est-à-dire permettre aux élèves d'acquérir des connaissances, des habiletés et des attitudes qui les aideront à comprendre et à transformer le monde dans lequel ils vivent ; *socialiser*, c'est-à-dire transmettre des valeurs axées sur la société démocratique et le respect des institutions communes ; *qualifier*, c'est-à-dire assurer une formation et un perfectionnement nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

Ensuite, le principe de la maîtrise et de l'usage du français, langue commune de la vie publique, qui aident les élèves à développer un sentiment d'appartenance à la société québécoise et qui permettent une pleine participation à la vie sociale, culturelle et politique de cette même société. Déjà, plusieurs orientations, avis et énoncés de politique gouvernementaux ont établi la place prépondérante du français, langue commune de la vie publique. La Politique réitère le rôle important de l'école non seulement dans l'apprentissage du français, mais aussi dans son utilisation et sa valorisation.

Finalement, on met en lumière le principe de l'éducation à la citoyenneté en proposant une éducation basée sur le respect et l'apprentissage des connaissances et des habiletés reliées à la démocratie, le respect des droits de la personne et l'apprentissage de la diversité et de l'ouverture sur le monde.

## *Des orientations bien définies*

Par ailleurs, cette politique comprend huit orientations regroupées sous deux volets, soit l'intégration scolaire et l'éducation interculturelle. D'abord, le volet de l'intégration scolaire vise à outiller pour la réussite et la participation et il comprend trois orientations :

1. L'intégration des élèves nouvellement arrivés au Québec incombe à l'ensemble du personnel de chaque établissement d'enseignement.

2. La réussite des élèves nouvellement arrivés et en difficulté d'intégration scolaire exige une intervention immédiate et appropriée.
3. L'établissement d'enseignement, la famille et la communauté seront des associés dans la tâche d'intégration.

Ensuite, le volet de l'éducation interculturelle qui, rappelons-le, doit former tous les élèves du Québec à vivre ensemble dans une société francophone, démocratique et pluraliste. On y retrouve cinq orientations qui concernent particulièrement la problématique de l'apprentissage, la maîtrise et la valorisation de la langue française, langue commune de la vie publique ; elles visent l'adaptation des pratiques pédagogiques utilisées auprès de l'ensemble des élèves, qu'ils soient en contact avec la pluriethnicité ou non ; elles touchent enfin la formation interculturelle du personnel des établissements scolaires et la représentation de la diversité ethnoculturelle au sein de ce même personnel.

4. L'apprentissage du français doit être considéré comme un processus continu.
5. Le français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture, sera valorisé par la communauté éducative.
6. Le patrimoine et les valeurs communes du Québec, notamment l'ouverture à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse, doivent se traduire dans l'ensemble du curriculum et de la vie scolaire.
7. Le personnel scolaire doit être formé pour relever les défis éducatifs liés à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse de la société québécoise.
8. La diversité ethnoculturelle de la société québécoise doit être représentée dans les différents corps d'emplois du monde scolaire.

L'éducation interculturelle, comme elle est définie dans la Politique, rejoint et se confond avec ce que l'on entend par éducation à la citoyenneté<sup>4</sup>. Ces deux approches rappellent l'importance, dans un contexte pluriethnique national et international, d'offrir une formation basée sur le respect des droits de la personne et l'apprentissage de la diversité et de l'ouverture sur le monde.

---

4. On consultera le document *Éduquer à la citoyenneté*, publié en 1998 par le Conseil supérieur de l'éducation. On en trouve une version abrégée à l'adresse internet suivante : « <http://www.cse.gouv.qc.ca/f/pub/rappann/synth98f.htm> ».

## **LES PRINCIPES ET LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION SCOLAIRE ET D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE**

### **Trois principes**

- La promotion de l'égalité des chances
- La maîtrise du français, langue commune de la vie publique
- L'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste

### **Huit orientations**

Ces orientations sont regroupées sous deux titres : l'intégration scolaire et l'éducation interculturelle.

1. L'intégration des élèves nouvellement arrivés au Québec incombe à l'ensemble du personnel de chaque établissement d'enseignement.
2. La réussite des élèves nouvellement arrivés et en difficulté d'intégration scolaire exige une intervention immédiate et appropriée.
3. L'établissement d'enseignement, la famille et la communauté seront des associés dans la tâche d'intégration.
4. L'apprentissage du français doit être considéré comme un processus continu.
5. Le français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture, sera valorisé par la communauté éducative.
6. Le patrimoine et les valeurs communes du Québec, notamment l'ouverture à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse, doivent se traduire dans l'ensemble du curriculum et de la vie scolaire.
7. Le personnel scolaire doit être formé pour relever les défis éducatifs liés à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse de la société québécoise.
8. La diversité ethnoculturelle de la société québécoise doit être représentée dans les différents corps d'emplois du monde scolaire.

## Agir localement

Dans les années à venir, chaque cégep est invité à se doter d'une politique locale en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Pour l'année scolaire 1999-2000, la Direction de l'enseignement collégial a consacré les sommes du programme *Accueil et intégration des minorités ethniques* aux cégeps désireux d'élaborer une politique et un plan d'action. Elle a demandé au SIC de servir d'organisme ressource pour les cégeps qui entreprendront cette démarche. Le Service interculturel collégial<sup>5</sup> offrira cette année des sessions de formation aux répondants des cégeps afin qu'ils rédigent leur politique locale.

Plusieurs cégeps ont déjà abordé certains aspects de la Politique, que ce soit par le biais d'activités socioculturelles ou de programmes de coopération internationale, par l'organisation de stages internationaux tant pour les étudiants que pour les professeurs ou, encore, par l'accueil d'étudiants étrangers. L'adoption d'une politique institutionnelle permettra de donner une cohérence et un appui à des initiatives dispersées, tout en favorisant des actions et des prises de position claires de la part de l'administration et du personnel. Si une politique est adoptée, on devra aussi s'assurer qu'elle est appliquée. C'est la partie intéressante de la chose : voir à ce que des principes, si vertueux soient-ils, se concrétisent. C'est pourquoi le SIC a aussi suggéré, dans le document sur la Politique pour le collégial, des balises pour réaliser un Plan d'action associé à une politique d'Éducation interculturelle.

Ce que l'on entend aujourd'hui par éducation interculturelle va bien au-delà d'une réponse aux problèmes d'intégration des élèves immigrants : elle constitue une dimension importante de la formation contemporaine.

sloslier@collegeem.qc.ca

5. Le SIC est un regroupement indépendant de personnes travaillant dans tous les cégeps du Québec et intéressées par le domaine des relations interculturelles.

*Sylvie LOSLIER est membre du conseil d'administration du Service interculturel collégial et coordinatrice, avec Édith Gaudet, des activités de formation des répondants du SIC reliées à la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Elle effectue actuellement une recherche pédagogique dans le but de réaliser un document portant sur les droits et libertés au Canada et au Québec. Elle a publié plusieurs ouvrages et documents pédagogiques sur l'interculturel. Droits et libertés. Un parcours de luttes et d'espoir, écrit conjointement avec Nicole Pothier, est paru en 1999 aux Éditions Service interculturel collégial et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Des relations interculturelles. Du roman à la réalité a été publié en 1997 par les Éditions Liber.*